FICHE ACTION CANICULE

ORDRES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

|  |
| --- |
| **VIGILANCE VERTE : VEILLE SAISONNIERE et VIGILANCE JAUNE : AVERTISSEMENT CHALEUR** |
| * Sensibiliser les professionnels au repérage des personnes à risques et à la diffusion des messages de prévention auprès des patients * Participer au Comité Départemental Canicule * Informer l’ARS de tout événement en lien avec la chaleur :   + l’augmentation des consultations   + l’augmentation des pathologies liées à la chaleur * Transmettre à l’ARS :   + Listes de garde en journée et aux horaires de la permanence de soins ambulatoires   + Mesures proposées ou mises en œuvre dans le territoire pour assurer une présence suffisante de médecins de ville durant la période de tensions   + Difficultés éventuelles |
| **VIGILANCE ORANGE : CANICULE** |
| * Poursuivre et renforcer les actions des vigilances verte et jaune * Diffuser l’information auprès des professionnels du changement de vigilance * Informer les médecins libéraux des actions à mettre en œuvre :   + Information de l’ARS de tout phénomène jugé anormal   + sensibilisation des patients aux mesures préventives et curatives   + incitation des patients à rejoindre les lieux rafraichis ou climatisés fournis par les mairies   + renforcement des gardes * Assurer la rotation des médecins présents sur le terrain |
| **VIGILANCE ROUGE : CANICULE EXTRÊME** |
| * Poursuivre les actions des vigilances verte, jaune et orange |
| **LEVEE DES NIVEAUX / FIN DE SAISON** |
| * Etablir un bilan à transmettre à l’ARS |